

Ségbana, le 10 octobre 2023

Les agents de la Mairie de Ségbana

A

Monsieur le Maire de la Commune de
Ségbana

Attention : Conseillers communaux

Objet : Pétition contre la Secrétaire Exécutive

Messieurs les conseillers communaux,

La commune de Ségbana est l'une des communes du département de l'Alibori, caractérisée par sa culture au sens de collaboration et d'accueil. Régit par la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin, elle dispose de plusieurs instances dont un organe exécutif et deux organes délibérants. Toutes ces instances s'investissent pour le bien-être des populations dont le personnel qui en partie, participe à l'animation de la vie de cette commune (politique et administrative) ; autrement dit constitue les acteurs principaux pour le développement de cette commune.

Nous, agents communaux sommes restés des simples observateurs face à notre sort auquel nous avons choisi de nous faire entendre à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune à travers cette pétition.

Messieurs les conseillers communaux, qu'il vous souvienne que **Madame GBASSI Rose Sébastienne, Secrétaire Exécutive** de la Mairie de Ségbana a pris les reines de l'Administration Communale le 1^{er} avril 2022 par l'arrêté n°57/007/MC-SEG/SG/SAGEC du 14 avril 2022, nommée par le Maire de la Commune. Comme nous

l'avons su bien le dire à l'entame, le personnel dans l'ensemble, l'a accueilli pour la réussite de sa mission. Malheureusement, en dehors des **TIRES AU SORT**, tous les autres agents de la Mairie de Ségbana sont considérés comme des esclaves et sont traités comme tel si bien que l'administration est devenue une maison théâtrale où les premières parutions sont déjà prêtes que nous vous invitons à suivre :

✓ **La mobilisation des ressources propres sur les droits de place dans les marchés**

Nous avons l'honneur et la ferme foi de vous informer que cette activité a été notre propre initiative au cours des toutes premières séances avec la SE. L'objectif était de l'expérimenter pendant trois (03) mois à compter du mois de mai 2022 afin d'avoir la potentialité de chaque marché avant de recruter les agents collecteurs. Mais au terme de la proposition, l'idéale aurait voulu de rendre compte à la SE et ensemble de voir ce qu'il fallait faire. Ce qui a été fait dans le bon sens. Mais le régisseur, un cadre du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation technique et Professionnelle que le personnel remercie beaucoup a été traité de tous les noms d'oiseaux, trainé comme un vulgaire type à la Mairie. Nous avons tout suivi sans dire mot. Nous constituons les acteurs pour l'atteinte des résultats de cette administration qui est aussi la nôtre. Mais nous servons la même administration du matin jusqu'à parfois 14h voir 15h avant de prendre les voies pour les localités sans aucune mesure de protection comme Lougou, Koutè, Sèrèbani, Sokotindji pour ne citer que ceux avec là, situation sécuritaire compliquée. Nous avons vu nos collègues mise à disposition des services déconcentrés envoyé leurs enfants pour collecter les ressources propres dans les marchés parce qu'ils

sont de permanence dans leur lieu de mise à disposition. Nous n'avons rien dit car le développement oblige. Cela ne suffisait pas à la Secrétaire Exécutive d'adresser **la demande d'explication n°57/17/MC-SEG/SE/RAAF d'octobre 2022** aux agents qui n'avaient pas répondu présents sur les marchés pour la collecte de ces Droits de Place au Marché ; qui était notre propre initiative, y compris certains agents mis à dispositions dans d'autres services déconcentrés de l'Etat or si un agent est mis à disposition, il revient à son nouveau patron d'agir pour la circonstance. Chers membres du conseil communal, il s'agit là d'un **abus d'autorité**. Nous vous demandons pour votre gouverne de mener vos enquêtes sur ce que cela aurait détérioré en termes de relations de travail entre la **SE et le médecin chef**. Pire, nous avons reçu la note de service **n°57/002/MC-SEG/SE/SAAF du 31 janvier 2023, où il est écrit « ... a effet, et au regard de l'effectif des agents dont dispose la mairie, tout le personnel sans distinction aucune, pourra être sollicité pour ces opérations ponctuelles, et ce conformément au calendrier joint à la présente note de service », « je me réserve le droit de faire usage des pouvoirs de sanctions disciplinaires applicables aux subordonnés qui se rendraient coupables de manquement aux prescriptions de la présente note de service »**. Messieurs les conseillers communaux, voyez-vous ; comment, peut-on solliciter quelqu'un et en même temps, prétendre à l'usage des pouvoirs de sanctions disciplinaires à l'endroit de la personne ? Aussi, voudrions-nous comprendre, comment peut-on adresser une demande d'explication à quelqu'un en **octobre 2022** et le solliciter par une **note de service le 31 janvier 2023** pour la même activité ? Messieurs les membres du conseil communal, vous comprenez avec nous qu'il y a un **SERIEUX PROBLEME DE GESTION DU**

PERSONNEL A LA MAIRIE DE SEGBANA que nous invitons la Cellule de Contrôle et de Gestion des Communes à venir constater.

✓ **La situation administrative des agents**

Le personnel de la Mairie de Ségbana que nous sommes, avons été régulièrement avancés et/ou reclassés pour certains conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique mais notre situation salariale actuelle est comparable à celle au temps colonial. Alors, cela voudra dire que nous avons fait plusieurs années prenant le même salaire ; certains depuis la prise leur service, d'autres sept (07) ans et d'autres encore cinq (5) ans. A titre d'exemple, **un cadre de l'indice 656 avec un salaire de 164 504f CFA a évolué jusqu'à l'indice 906 avec un salaire de 227.091f CFA avec une différence de 62.587 f CFA. Un autre agent de l'indice 160 avec un salaire de 57.551f CFA a évolué en termes de régularisation de sa situation et qui a atteint l'indice 406 avec un salaire de 101.799f CFA avec une différence de 44.248f CFA.** Messieurs les membres du conseil communal, pensez-vous qu'avec ce que vous venez de découvrir, un agent peut servir avec une bonne conscience professionnelle et donner un résultat ? mais pourtant nous nous sacrifions sans partie prise car c'est notre administration, c'est notre commune. C'est pourquoi nous avons entrepris les démarches pour que notre situation administrative puisse avoir un aboutissement heureux. Les démarches que nous avons entreprises sont les suivantes :

- Le 16 décembre 2022, le personnel s'est réuni et a fait des doléances à l'exécutif par rapport à leur situation et la copie du compte rendu a été transmis à la SE par le circuit administratif adéquat (rapport disponible) ;
- Le jeudi 27 février 2023, s'est tenue une rencontre entre le Maire, représenté par le PAM, le CA de Ségbana, la Secrétaire Exécutive et le personnel suite à la révolte du personnel (PV disponible) ;
- Le Secrétaire Général du syndicat du personnel a fait par une lettre en date du 19 mai 2023 un point de doléance du personnel (lettre disponible) ;
- A cela s'ajoute plusieurs démarches du syndicat à l'endroit de la SE dans son bureau et du Maire le jeudi 22 juin 2023 pour soumettre nos doléances.

Messieurs les membres des deux instances dirigeantes de la commune de Ségbana, que nous nommons **CONSEIL DE SUPERVISION ET CONSEIL COMMUNAL**, la SE nous a rassuré tout comme elle vous a promis que quelque chose est fait par rapport à la situation du personnel lors des débats du conseil de supervision et du conseil communal pendant les sessions d'adoption et de validation du premier collectif budgétaire de 2023 de la commune. Après son adoption par le conseil **communal le 26 juin 2023**, les membres du syndicat n'ont pas cessé de plaider la situation de leurs syndiqués qu'est le **PERSONNEL**. A ces rappels, la SE a toujours servi plusieurs lundis à la cérémonie des couleurs et dans son bureau que quelque chose est prévue dans le collectif budgétaire pour la situation du personnel ; qu'elle attend l'approbation du collectif afin que la peine du personnel soit soulagée.

Messieurs les conseillers communaux, quand les membres du syndicat multipliaient les rencontres en termes de doléances, elle a l'habitude de dire que **ce n'est pas à mon temps que l'administration vous doit et pourquoi c'est quand la petite dame là, est arrivée que vous réclamez.** Elle l'a affirmé à plusieurs reprises même devant une délégation de la préfecture conduite par le Chef Tutelle lors d'une séance appui conseil aux communes dans la salle de réunion en indexant ainsi indirectement les Maires **MORA S. S. Malick et OROU ZIME Bio Tian** puisque c'est eux qui étaient les chefs de l'administration.

Messieurs les conseillers communaux, ou est alors le **principe de la continuité du service public dans l'administration publique en son rang et qualité de la SE ?**

Messieurs les membres du conseil communal, nous avons été patients et attendions le traitement qui nous sera soumis juste après l'approbation du collectif, gestion 2023. Nous vous informons chers conseillers que notre traitement n'a pas changé après avoir touché nos salaires du mois de septembre qui a commencé par tomber à la fin de la semaine **02 octobre 2023.** Chers conseillers communaux, puisque la SE vous avait rassuré et nous avait promis aussi que quelque chose sera faite dans notre traitement après approbation du collectif, et que rien n'a été fait ; ne s'est-elle pas **moquée de votre intelligence ?** Si vous l'ignoriez, nous vous informons que la gestion de la SE à la Mairie de Ségbana est caractérisée par une duperie à outrance, une gestion totalitaire et une dictature qui ne dit pas son nom. Nous personnel, reconnaissons avoir été abusés dans la légalité et dans l'illégalité.

✓ L'organisation de la campagne de salubrité

Nous agents à la Mairie de Ségbana, remercions la SE pour cette initiative. Un comité a été mis en place pour élaborer un calendrier annuel de la campagne de salubrité dont nous ne connaissons pas les membres sans associer au moins le secrétaire général du syndicat du personnel surtout que l'activité est programmée un samedi de chaque fin de mois. Le seul document que certains ont eu dans cette activité, c'est la note circulaire n°57/0025/MC-SG/SE/ST du 02 juin 2023 signé du Maire qui invite le personnel à la campagne de salubrité du samedi 03 juin 2023 avec précision des axes de nettoyage. Toutes les autres campagnes, c'est un simple message whatsapp prétendu signé du Maire de la Commune qui est envoyé dans le groupe whatsapp du personnel à titre d'information par le Chef Division Hygiène et assainissement. Chemin faisant, le SG du syndicat a proposé à l'exécutif de changer le jour de cette campagne de salubrité au vendredi très tôt conformément à ce qui se faisait afin de permettre aux agents de jouir de leur week-end. Le **02 octobre 2023**, la Secrétaire Exécutive a adressé une **demande d'explication n°57/06/MC-SEG/SE/SA du 02 octobre 2023** à certains agents qui ne sont pas présentés à la campagne de salubrité le samedi 30 septembre 2023 dans lequel elle a traité les concernés des négligents, des absentéistes notoires et des désinvoltes. Pire la demande d'explication concernait aussi, les agents de transmission qui ont un programme spécial, les prestataires et les agents mis à disposition dans les structures déconcentrées de l'Etat qui pourraient être de permanence.

Messieurs les conseillers communaux, nous, agents soumis aux injonctions dictatoriales de la SE dénonçons avec la dernière rigueur de pareils agissements qui n'ont plus droit

de citer dans notre pays. Ce pouvoir dictatorial s'est illustré par la demande d'explication pour une campagne de salubrité qui se déroule un samedi, jour reconnu par les textes législatifs et réglementaires comme une journée appartenant aux salariés. Alors, nous rejetons catégoriquement la campagne de salubrité les samedis.

Chers conseillers communaux, nous agents de la Mairie de Ségbana, en dehors des **TIRES AU SORT** subissons un martyre sans pareil de la part de la SE à la Mairie de Ségbana depuis sa prise de service en avril 2022 jusqu'à ce jour.

Il s'agit entre autres : **MAUVAISE GESTION ET MEPRIS DU PERSONNEL, NON MAITRISE DE L'ADMINISTRATION, ABUS DE POUVOIR, ECONOMIE DE VERITE (DUPERIE), INFLUENCE, INTIMIDATIONS, HUMILIATIONS, PROPOS INADEQUATS A L'ENDROIT DU PERSONNEL (PROPOS REGIONALISTES).**

La Guinée, le Mali, le Burkina-Faso et Niger ont été des colonies françaises et au regard des préjudices subis exigent le retrait de la France. Messieurs les membres du conseil communal, eu égard de tout ce qui procède, nous condamnons avec la dernière rigueur les agissements de la SE contraires aux règles de la déontologies administratives et des principes qui ont motivé la réforme dans le secteur de la décentralisation. Nous exigeons la satisfaction totale de nos revendications sans délai ainsi qu'il suit :

- Notre paiement à l'indice réel (prise en compte de nos avancements dormants) ;
- Paiement de la totalité de nos moins perçus nés de la non prise en compte de nos avancements ;

- Remboursement sans délai de la dette du personnel à la CNSS ;
- Disons non à la campagne de salubrité les samedis ;
- Délivrance des quittances au personnel suites au prélèvement à la souche des impôts utilisant les articles 1150, 1154, 1157 et 1158 du CGI ;
- Prise des dispositions pour entamer la prochaine régularisation de la situation administrative des agents.

Ainsi, nous demandons à l'exécutif de la Mairie de Ségbana de nous concéder nos droits face à la cherté de la vie et aux autres difficultés auxquelles nous faisons face.

Messieurs les Conseillers communaux, constatant la multiplication des injustices sociales et psychologique dont nous sommes victimes de la part de cette dame qui se dit sociologue, nous vous informons que nous agents de la Mairie pris de paix nous engageons des luttes pour la prise en compte totale de nos droits et le retour des principes cardinaux du service public. Nous rendrons l'exécutif (SE) responsable des déconvenues fâcheuses qui en découleraient.

Ampliations :

PDA.....01



Ali O. G. BAKI


Ont signé


Salomon DROV DAK


Samir O.K.


YACOB BOW

Zakari KASSIM


Ali GARBA

Ali GARBA

Kenneth W.G.



O. Maurice KPAZI M. ASSOUMA





Ont signé

~~[Signature]~~
B. ASSOUMA

~~[Signature]~~
KIGBE Harwaesi

~~[Signature]~~
ASSOUMA Nagalo OROU K. Sabamata

~~[Signature]~~
K. Mamah

~~[Signature]~~
B. Emmanuel Miska S. MBI' OROU SAOUDELI

~~[Signature]~~
Saw MBEA

~~[Signature]~~
Biagui JOBO Namadou NINGBINNIN

~~[Signature]~~
Basile SIABAHOU

~~[Signature]~~
Aliou GUENEK.

~~[Signature]~~
Moukailo GBANGOU S

~~[Signature]~~
Sakéba OROU GANI, Karamon S. BOURAHA

~~[Signature]~~
Berinissou SARE O.

~~[Signature]~~
Sia chales

~~[Signature]~~
Noure-Dine KY-SATHA